



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation**  
09.02.2018

**Date d'affichage**  
13.02.2018

**Nombre de Conseillers**  
  
en exercice : 35  
  
présents : 28  
  
votants : 35

### **OBJET**

**07 – Régularisation  
d'amortissement  
concernant les  
préfabriqués situés rue  
Hector Berlioz**

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

### **Présents**

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – M. BAFFIE – Mme N. GILLES – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – Mme KD. MAKOUTA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO.

### **Absents représentés**

Mme D. REDSTONE par M. G. ALAPETITE – Mme D. LABORDE par M. F. BOURDEAU – M. M. HAMDANI par M. M. BAFFIE – Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. G. GEOFFROY – M. R. TCHIKAYA par M. JC. SIBERT – Mme MC. BARTHES par M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX par M. P. SAINSARD.

Monsieur Michel BAFFIE a été élu secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU la délibération du Conseil Municipal du 19 mars 2007 établissant la liste des immobilisations corporelles et incorporelles et leur durée d'amortissement,

VU l'avis des Commissions Municipales,

CONSIDERANT que le comptable public a relevé une anomalie à régulariser concernant l'absence d'amortissement de la valeur des biens préfabriqués situés rue Hector Berlioz,

ENTENDU l'exposé des rapporteurs,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

1- AUTORISE le comptable public à procéder à la régularisation de l'amortissement pour les préfabriqués de la rue Hector Berlioz en prélevant sur le compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » du budget principal de la collectivité vers les comptes suivants :

Compte	Désignation	Valeur à régulariser
2128	Autres agencements, aménagements	10 506,86 €
21318	Autres bâtiments publics	69 490,80 €
2151	Réseaux de voirie	14 239,43 €
<b>Total</b>		<b>94 237,09 €</b>

2 - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 20 février 2018

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**

**Signé**

Pour : 35

Contre : -

Abstentions : -

*La présente délibération peut faire l'objet :*

*D'un recours administratif adressé au Maire par lettre recommandée avec avis de réception dans les deux mois qui suivent sa notification et/ou son affichage ;*

*D'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou son affichage. Ce délai est interrompu et conservé au profit du demandeur en cas de recours administratif préalable.*